



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 27 octobre 2011 - N°159/D030

AVIS DE RÉUNION

du groupe de travail sur l'évolution du questionnaire du recensement de la population

Auditions sur le thème « Caractéristiques du parc de logements »

La quatrième réunion du groupe de travail se tiendra le

Jeudi 17 novembre - 9:30 à 17:30

Ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie
Bâtiment Vauban - Salle V0071 - Nord 4
139 rue de Bercy - 75012 Paris
Métro Bercy

Les participants sont priés de se munir d'une pièce d'identité et du présent avis de réunion.

Présidents : Monsieur Jean-Claude Frécon, sénateur de la Loire et président de la Cnerp
Madame Chantal Cases, directrice de l'Ined et vice-présidente de la Cnerp

Rapporteurs : Monsieur François Clanché, chef du département de la démographie à l'Insee
Monsieur Pascal Oger, directeur régional de l'Insee en Rhône-Alpes

Le secrétariat du Cnis

Destinataires : Les membres du groupe de travail et les personnalités auditionnées

TSVP

Ordre du jour

Thème de la réunion : Caractéristiques du parc de logements

- Présentation de l'approche de ce sujet dans les recensements des pays étrangers (Ined)
- Audition des représentants ou membres des institutions suivantes :
 - Service de l'observation et des statistiques (logement-construction, transport, énergie, environnement) (SOeS)
Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;
 - Agence nationale de l'habitat (Anah) ;
 - Institut d'Urbanisme de Paris-Université Paris Est Créteil (Upec) ;
 - Union sociale pour l'habitat ;
 - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation (Drees)
Ministère du travail, de l'emploi et de la santé ;
 - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).
- Présentation des sources alternatives, nationales et locales, au recensement, et la place du recensement dans le système d'information de l'Insee sur le logement (Insee)

Documents préparatoires

Seront envoyés aux membres du groupe, puis mis en ligne sur le site internet du Cnis, après accord de leur auteur.